

2018_CT2_084

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement, Aménagements Points d'arrêts et Abribus du Pays d'Aix

Le 15 mars 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Monnet à Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 9 mars 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGEY Dominique donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – CORNO Jean-François donne pouvoir à LHEN Hélène – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BACHI Abbassia – PIZOT Roger donne pouvoir à FREGEAC Olivier – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à AMEN Mireille – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – DAGORNÉ Robert – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 15 mars 2018

03_2_01

■ **Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement, Aménagements Points d'arrêts et Abribus du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 22 Mars 2018

6691

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement, Aménagements Points d'arrêts et Abribus du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La préparation du Budget Annexe des Transports métropolitains 2017 a été conduite parallèlement à l'organisation des services de la DGA Mobilité, Déplacements, Transports, Espace Public et Voirie. Le montant de l'autorisation de programme pour l'aménagement des points d'arrêts et abribus de Transports en commun du Pays d'Aix n'a pas pu être correctement dimensionné afin de couvrir les besoins définis au Schéma d'Accessibilité des Transports, adopté par la Communauté du Pays d'Aix.

En effet, le montant de l'opération d'investissement n° 2017261000, *Aménagements Points d'arrêts et Abribus du Pays d'Aix* de 2 600 0000€ H.T ne correspond qu'à un exercice budgétaire annuel.

Afin de permettre l'engagement des sommes prévues au BP 2018, il est nécessaire de revaloriser l'Autorisation de Programme à hauteur de 550 000 € HT.

L'opération d'investissement n° 2017261000, Aménagements Points d'arrêts et Abribus du Pays d'Aix, montant de l'opération inscrite au budget enregistrée dans l'autorisation de programme n° 173071TP du programme 07 de la Métropole doit être révisée afin de porter son montant à 550 000 € H.T.

Cette révision porte le montant de l'opération 2017261000 de 2 600 0000€ H.T à 3 150 000 € H.T.

Pour les exercices 2019 et suivants, il est envisagé de créer une nouvelle autorisation de programme, de dimension métropolitaine, qui couvrira l'ensemble des besoins relatifs aux aménagements des points d'arrêts et abribus dans le cadre des différents Agendas D'Accessibilité Programmée votés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_084-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération de création de l'opération 2015_A143 de la Communauté du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 3 150 000 € H.T. de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 3 150 000 € H.T de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017261000 et « Aménagements des points d'arrêts et Abri Bus » pour un montant 3 150 000 H.T. rattachée au programme 07 Code AP 173071TP

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget 2018 selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 1 965 000 € HT

CP 2018 : 650 000 € HT

CP sur exercices suivants : 535 000 € H.T.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Note complémentaire révision d'opération

Il convient de remplacer la police en noir et italique par les informations demandées.

Territoire : Métropole

Budget : Annexe Transports

Programme, sous-programme et AP : Transports urbains exploitation (07), transports urbains points d'arrêts et mobilier urbain Marseille Provence AP 17072TP

DGA : Mobilité Déplacements Transports Espace public et Voirie.

Direction : Infrastructures et Equipements de Mobilité

Chargé de projet + coordonnées : J. MIRANDOLA

N° opération : 2017261000

Libellé du projet d'opération : AMGMT POINTS D'ARRET ET ABRIBUS

Date

Finalité/Objectif de l'investissement porté par l'opération initiale : Mise en accessibilité et en sécurité de 500 points d'arrêts de transports en commun sur le territoire du Pays d'Aix, conformément aux Schémas d'accessibilité des transports adopté par la délibération 2015_A143 de la communauté du Pays d'Aix et déposé en préfecture.

Motiver la nécessité de la révision : Révision nécessaire afin de monter le montant de l'AP au même niveau que celui de l'opération. Le montant de l'AP actuel correspondait au Budget de l'année 2017.

Contenu précis de l'investissement financé par une révision positive : Travaux d'aménagement et de sécurisation

Contenu précis de l'investissement abandonné par une révision négative : sans objet

Les procédures administratives et foncières de l'opération révisée: Permissions de voirie en cours de demandes au fur et à mesure du programme de travaux.

Les phases de l'opération révisée : Travaux prévus sur 6 ans depuis 2016

Analyse financière de l'opération révisée dont le coût induit de l'investissement : pas de financement externe

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement, Aménagements Points d'arrêts et Abribus du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MARS 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_084-DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018